

La Tronche, le 17 juillet 2007

Le Maire,

à,

**Monsieur André VALLINI**  
**Président du Conseil général de l'Isère**  
**7, Rue Fantin Latour**  
**38022 GRENOBLE CEDEX 1**

JMR/LV


Monsieur le Président,


Au moment où vous sollicitez nos concitoyens pour répondre au questionnaire concernant votre projet de rocade nord, le Conseil Municipal de La Tronche a considéré comme indispensable de vous communiquer sa délibération du 9 juillet 2007.

Par cette délibération votée à l'unanimité,

- il réitère son opposition à ce projet conçu unilatéralement et totalement figé sur des considérations techniques et financières
- il conteste formellement la méthode et les modalités de la consultation lancée en ces mois de juillet – août 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très cordiaux et très dévoués à la concertation et au partage des projets d'intérêt général avec les élus et les citoyens concernés.

Le Maire  
  
Jean Michel REMANDE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil sept, **le 9 juillet**, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REMANDE, Maire

**Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2007.**

**Etaient présents** : MAJORITE : M. REMANDE, Maire, Mmes et MM. GALLIARD, SANSON, ROULET, DESPRES. Adjoint, Mmes et MM, CREPEAU, DUBOIS, CRISAN, ZERUAL, MUNOZ, CHAVOUTIER, LUYA, GRANGE, ERNST.

**Soit 14 personnes.**

OPPOSITION : MM ARGENTO, BERTHIER, Mme LAVERLOCHERE, MM. de TRICAUD, YTOURNEL.

**Soit 5 personnes.**

**Absents représentés** : Mme WOLF (Pouv. Mme GRANGE), M. DURAND (Pouv. Mme MUNOZ), Mme MALAFOSSE (Pouv. Mme DUBOIS), Mme PETIT CLERC (Pouv. Mme SANSON), M. SPANJAARD (Pouv. M. DESPRES), M. CHARPENTIER (Pouv. M. CRISAN), Mme GIROUD (Pouv. Mme LAVERLOCHERE), M. BERTRAND POUGNAND (Pouv. M. YTOURNEL).

**Absentes excusées** : Mmes SIMON et FONTENAS

Madame Danièle CREPEAU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Rapporteur :**  
**M. REMANDE**

**Objet :**

**Rocade Nord :**  
**Avis du Conseil Municipal**  
**sur la consultation**  
**organisée par le Conseil**  
**Général de l'Isère**  
**en juillet/août 2007**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal rappelle :

- sa délibération du 26 février 2007, adoptée à l'unanimité de ses membres, déclarant tout à fait inacceptable le projet de rocade nord du Conseil Général de l'Isère, tel que présenté aux citoyens de La Tronche les 17 janvier et 5 février 2007 »

- les 3 courriers, adressés par le maire au président du Conseil Général restés sans réponse.

Ce 9 juillet 2007, le Conseil Municipal,

**Considérant :**

- que le projet soumis par le Conseil Général de l'Isère aux habitants de La Tronche en janvier et février, présenté comme étant ouvert à la concertation, n'a enregistré aucune évolution.
  
- que la consultation lancée précipitamment par le Conseil Général, au cœur de l'été, appelle de nombreuses réserves parmi lesquelles :
  - diffusion de questionnaires non rigoureuse (destinataires n'existant pas, électeurs non consultés, doubles envois...),
  - consultation entretenant la confusion entre le principe d'une rocade (le questionnaire) et le projet d'un tracé (document de présentation joint),
  - aucun espace alloué à des expressions alternatives au projet présenté par le Conseil Général,
  - questionnaire construit unilatéralement autour de questions orientées et fermées et dont les réponses sont induites,
  - ....

**Vu** le caractère fermé et figé du projet de rocade nord que propose le Conseil Général,

**Vu** la méthode et la structure de la consultation lancée à ce sujet, en juillet / août 2007.

**A l'unanimité**

**Considère** que la méthode, la structure et la mise en œuvre de cette consultation ne permettent pas de légitimer quelque résultat que ce soit et à fortiori, au Conseil Général, de prendre une quelconque décision à partir de cette consultation.

**Décide** de saisir la Commission Nationale du Débat Public sur les déficiences précitées du questionnaire et celles de sa diffusion.

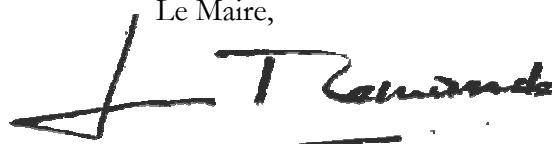
**Propose** de reporter au-delà des élections municipales le débat « Rcade Nord » et la consultation qui lui serait associée, dans le cadre d'un enjeu spécifique et dans des conditions réellement concertées avec les citoyens concernés.

**Mandate** le Maire pour prendre les dispositions induites par cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme

Le Maire,



Jean Michel REMANDE